

Liberté Égalité Fraternité

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par daji.delegations@univ-tlse3.fr

Décision n°2025_OR_099

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délégation de signature

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2, L.713-1 et R.719-79;

- Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts :
- Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
- Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;
- Vu la nomination de Madame Fabienne Pituello-Bernière en tant que directrice de l'unité de recherche CBI Centre de biologie intégrative.

DÉCIDE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Madame Fabienne Pituello-Bernière, directrice de l'unité de recherche CBI – Centre de biologie intégrative, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

1.1 Domaine financier

Centre de responsabilités budgétaires	Centre financier (service opérationnel)
N2_111 RECHERCHE	S11V5R45 CBI

- engagements juridiques de dépenses de fourniture, de service, de travaux, de personnel (vacations et heures complémentaires) et de mission, inférieurs à 50 000 € HT par acte, après vérification de la disponibilité des crédits et de la régularité de l'achat pour le centre de responsabilités budgétaires ci-dessus ;
- certifications et liquidations du service fait (états de frais de déplacement, factures, état des heures complémentaires et vacations) de ce même centre de responsabilités budgétaires ;
- certifications de l'acquisition du droit pour les recettes de ce même centre de responsabilités budgétaires.

1.2 Domaine de la gestion des personnels

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires affectés à l'unité de recherche excepté ceux dont la directrice est personnellement bénéficiaire :
 - les ordres de mission des personnels placés sous son autorité;
 - les autorisations d'absence et de congés annuels des personnels placés sous son autorité;
 - les vérifications et constatations de l'exécution du service fait (heures et obligations de service);
 - les conventions de stage et d'accueil dans l'unité de recherche ;
 - les actes relatifs à la gestion des horaires, des plannings de travail et des modalités de travail.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fabienne Pituello-Bernière, délégation est donnée à Monsieur François Cornet, directeur adjoint et à Madame Céline Rozier, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'Université de Toulouse, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1^{er} de la présente délégation.

Article 3

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

Article 4

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 5

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de l'unité de recherche et sur le site internet de l'université.

Article 6

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 09/04/2025

La délégante, La présidente de l'Université de Toulouse, La délégataire, La directrice de l'unité de recherche CBI – Centre de biologie intégrative,

Odile Rauzy

Fabienne Pituello-Bernière



Les suppléants,

François Cornet Directeur adjoint,

Céline Rozier Secrétaire générale,